

Société canadienne des postes

● (1740)

Un député, l'orateur précédent du parti conservateur, je crois, a soulevé un certain nombre de problèmes concernant l'aptitude des postes à financer, surtout au cours de cette étape de transition, certaines améliorations que bon nombre d'entre nous voulons voir apporter.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je sais bien que premièrement, nous approchons de la fin de la session, deuxièmement, nous sommes en plein milieu de l'été et, troisièmement, c'est l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires. Malgré tout, je pense que nous devrions nous efforcer de nous en tenir à la question à l'étude. Il est peut-être bon de le rappeler de temps à autre aux députés.

Je tiens à assurer au député que compte tenu des circonstances dont je viens de parler, je n'appliquerai pas trop strictement la règle de la pertinence. Cependant, je lui suggère de relire le libellé de la motion, où il est question de:

... la remise du courrier à des personnes qui résident dans des villes exclues de toute livraison à domicile.

Je tiens également à signaler au député que je n'ai pas prêté attention à l'intervention du député qui l'a précédé, le député de York-Nord (M. Gamble), parce que j'avais l'esprit ailleurs, mais je suivrai attentivement celle du prochain député. Afin de respecter la règle de la pertinence, je demande au député de s'en tenir à la motion à l'étude.

M. Kristiansen: Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir parlé d'autre chose que des problèmes des habitants des régions rurales qui reçoivent leur courrier dans des boîtes groupées ou dans des boîtes postales, et je n'ai nullement parlé de ceux dont le courrier est livré à domicile, ce qui est tout à fait différent de ce que les deux intervenants précédents ont dit à certains égards. Peut-être ai-je disgrégé un peu mais je ne pense pas m'être écarté du sujet d'une façon systématique. Cependant, c'est une leçon que je retiendrai pour l'avenir.

Dans les nombreuses réponses qu'elle m'a communiquées, et je suis certain que c'est le cas pour d'autres députés aussi, au sujet des améliorations à venir, la Société des postes m'a affirmé qu'elle continuerait à assurer les besoins des collectivités dans la mesure du possible, compte tenu des conditions locales et dans la mesure où les ressources de la Société le permettraient. Puisqu'il convient que la Société dépense son argent le mieux possible, je pense que beaucoup d'entre nous ont été un peu surpris d'apprendre par exemple, qu'elle s'appropriait à dépenser \$200,000 en publicité. Son déficit pourrait atteindre les 400 millions, dit-on, et d'autres affirment même qu'il pourrait aller jusqu'à 500 millions, mais néanmoins on s'approprie à dépenser \$200,000 pour annoncer quoi? Dans la région que je représente tout au moins, les gens sont parfaitement conscients des limitations du service et qu'il faudra un certain temps pour l'améliorer. Point n'est besoin de leur dire que les choses s'améliorent; s'il y a une amélioration, ils la voient très rapidement et quelques-uns voudront même nous en informer. Certains l'ont déjà fait d'ailleurs puisqu'ils ont été encouragés par les quelques progrès accomplis au cours des derniers mois.

Il y a une autre question qui pourra dans une certaine mesure déterminer si la Société des postes sera capable de financer quelques-unes des améliorations requises et cette

question fait justement l'objet d'un bill dont la Chambre est saisie. Vendredi dernier, à une séance du comité permanent des prévisions budgétaires en général, j'ai posé une question à un témoin qui était là pour une autre raison, mais qui est aussi un des administrateurs de la Société canadienne des postes. J'ai voulu savoir en quoi le bill C-124 pourrait influencer sur les activités de cet organisme. Etant donné que c'est en fonction de cette mesure qu'il sera décidé si la société est financièrement capable de répondre à certaines demandes de services, dont celles du parrain de la motion à l'étude, j'estime que la réponse du témoin a justement rapport à la discussion. Voici donc ce qu'a répondu M. Lang.

Je vais vous répondre, mais je crois que Bill Findlay, qui représente les facteurs, pourra ajouter quelques commentaires. J'ai travaillé de façon très étroite avec tous les syndicats de la société de la Couronne et du ministère des Postes avant qu'il ne devienne une société de la Couronne. Depuis qu'il s'agit d'une société de la Couronne, je suis un des directeurs syndicaux de la Société canadienne des postes. Par conséquent, je connais assez bien les postes.

Permettez-moi de souligner que pendant la période de transition, et depuis qu'il s'agit d'une société de la Couronne, tous les syndicats ont travaillé de façon très étroite, sous l'égide du Congrès, pour rencontrer le président de la société de la Couronne et pour étudier tous les secteurs d'activité de cette société. J'irai même jusqu'à dire que nous avons fait un apport réel et que nous avons apporté des modifications à la stratégie corporative à long terme pour ce qui est du service, de l'autosuffisance financière et des relations de travail. Les syndicats ont une incidence directe sur la société pour essayer de la changer.

Je voudrais être franc avec vous: depuis que le projet de loi a été présenté, non seulement a-t-il remis en question tous les objectifs de la Société canadienne des postes, étant donné que le plan quinquennal établi et que les objectifs financiers qui doivent être respectés sont maintenant compromis, à la fois sur le plan recettes et sur le plan dépenses, mais il est très douteux que la société de la Couronne, si le gouvernement donne suite au projet de loi C-124, surtout relativement aux augmentations de prix mais également aux relations de travail, puisse remplir ses engagements financiers et satisfaire aux exigences financières que le gouvernement lui impose. Autrement dit, si je ne peux pas, en tant que directeur, satisfaire à ses exigences, cela signifie, à mon avis, que la société de la Couronne fera face à un plus gros déficit qui devra être épongé à même les recettes générales.

A mon avis, cela fait ressortir un autre danger dans les domaines que nous examinerons d'ici quelques jours, et dressera de nouveaux obstacles pour tous les députés qui, depuis des mois, et beaucoup depuis des années même, cherchent à obtenir un meilleur service, non seulement pour les régions rurales mais pour les centres urbains, surtout dans l'Ouest, où l'on attend depuis des siècles une amélioration du service de distribution à domicile. Certes, ces régions bénéficient de quelques-uns des services urbains mais, dans l'ensemble, elles n'ont pas l'avantage d'un service postal modernisé. Nous espérons bien, quoi qu'on fasse à l'avenir, si nous réussissons à aider ceux qui s'efforcent de moderniser les postes, obtenir quelques-unes des améliorations de service demandées par moi et bien d'autres personnes. Par exemple, à Kamloops, des quartiers comme ceux d'Aberdeen Heights et de Dufferin sont tout à fait urbains du point de vue de la conception et de la densité de population; pourtant, après bien des années, ils n'ont pas encore réussi à obtenir le service de distribution à domicile. Il en va de même de tout le district de Salmon Arm, très urbanisé et dont la population dépasse 15,000 âmes, qui attend également depuis des années le service à domicile. Cela me semble injuste. A Calgary, en Alberta, certains quartiers ont enfin obtenu le service de distribution à domicile. Mais il en reste bien d'autres qui l'attendent encore.